
**Procès-verbal de la 5^e assemblée ordinaire
du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mardi le 16 mai 2023, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente
M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Secrétaire
M. Jean-François Verret	Administrateur

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
M. Michel Hubert	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
M ^{me} Marie-Alexandrine Beauséjour	Propriétaire du CPE des Arbrisseaux

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg

Participation citoyenne : 25 citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. M^{me} Mélanie Guilmette propose l'ajout du sujet « Arbres au parc NDL » au point *Divers*. M^{me} Marie-Claude Martel propose l'ajout des sujets « Fête de la Pêche » et « Fête NDL » au point *Dossiers de quartier*.

Ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Séance d'information sur le projet de modification réglementaire R.C.A.4V.Q. 222 relatif à l'établissement d'un Centre de la petite enfance (CPE) au 849, Côte Bédard	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2023	19 h 40
5.	Suivi au procès-verbal	19 h 45
6.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 avril 2023	19 h 55
7.	Suivi au procès-verbal	20 h 00
8.	Dossiers du Conseil de quartier	20h 15
	<ul style="list-style-type: none">• Problématique de sécurité routière pour les cyclistes sur la rue George- Muir, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne• Plan directeur du plein air urbain (atelier en ligne du 30 mai 2023)	
9.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 45
8.	Période d'intervention du conseiller municipal	20 h 55
9.	Correspondance et trésorerie	21 h 05
	<ul style="list-style-type: none">• Page FB	
10.	Divers	21 h 10
	<ul style="list-style-type: none">•	
11.	Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION NDL-23-CA-27

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec les modifications susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité.

3. SÉANCE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE R.C.A.4V.Q. 222 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) AU 849, CÔTE BÉDARD

M. Ernesto Salvador Cobos présente à l'assemblée le déroulement de la séance d'information, l'arrondissement tenant à informer les résidents du secteur de ce projet.

M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, présente ensuite à l'aide d'un support visuel les grandes lignes du projet de modification réglementaire, la localisation ainsi que l'historique du terrain. Le lot 1 337 785 est localisé du côté ouest de la Côte Bédard, entre la rue des Ramures et la rue Audubon, dans le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides.

La requérante prévoit la construction d'un Centre de la petite enfance (CPE) sur le lot 1 337 785 du cadastre du Québec, correspondant au 849 Côte Bédard. Toutefois, l'usage de garderie-CPE n'est pas autorisé dans la zone concernée (41072Ha). Le projet de modification réglementaire vise à permettre l'utilisation de terrains et la construction, la modification et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie exclusivement sur le lot concerné. M. Michel Hubert réfère à l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

Ce projet de CPE comprend la construction d'un immeuble pouvant accueillir 80 enfants, dont 20 en pouponnière, et offrant une priorité aux enfants à besoins particuliers (handicaps physiques, cognitifs, troubles, etc.).

M^{me} Marie-Alexandrine Beauséjour, propriétaire du CPE des Arbrisseaux, présente son projet de centre éducatif de type garderie-nature, où les enfants pourront bénéficier d'un espace près d'un boisé. Elle présente les copropriétaires, le nombre d'employé.e.s (18), les heures d'ouverture, le nombre de places, les espaces de stationnement et l'aire de débarquement ainsi que l'architecture du bâtiment.

M. Michel Hubert termine avec la présentation des prochaines étapes jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification réglementaire à la fin mai.

Une période de commentaires et de questions est allouée.

Une citoyenne partage son appui au projet et recommande de ne pas planter de cèdres pour les haies étant donné la présence de nombreux cerfs dans le secteur. Elle partage également son inquiétude à propos de la circulation sur la rue Côte Bédard,

que beaucoup de gens de Lac-Beauport utilisent pour se rendre chez eux. M. Michel Hubert en prend note.

Une autre citoyenne, mère d'un jeune enfant, souligne la présence de nombreux parents dans la salle, témoignant de l'appui à ce type de projet.

Une citoyenne se questionne sur l'échéancier du projet. M^{me} Marie-Alexandrine Beauséjour répond que la première pelletée de terre devrait être faite en automne.

Un citoyen s'interroge sur la circulation des parents qui viennent porter et chercher leur (s) enfants(s). M. Michel Hubert confirme que l'air de débarquement permet aux parents de virer leur véhicule de façon sécuritaire, loin de la rue.

Un autre citoyen s'inquiète de la circulation et suggère un arrêt. M^{me} Marie-Claude Martel fait part que les citoyens peuvent travailler de concert avec le Conseil de quartier pour demander à la Ville l'installation d'un arrêt dans ce secteur.

M^{me} Marie-Claude Martel, qui est voisine du projet, souhaite que les propriétaires de la garderie puissent la consulter pour le choix des végétaux bordant son terrain.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 21 MARS 2023

M^{me} Sarah Demers demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-29

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 21 mars tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M^{me} Sarah Demers fait un survol des sujets abordés.

Par rapport à la vitesse sur la rue Léo-Savard, M. Frank Tremblay fera une demande pour un radar de sensibilisation et effectuera un suivi au Conseil.

Au sujet de la demande pour une piscine intérieure dans le quartier, M. Frank Tremblay mentionne que le conseiller reviendra à la charge au conseil municipal, malgré le refus d'un premier avis de proposition.

Pour la demande à la ville de Québec de prendre des mesures de protection du milieu naturel en haut de la rue George-Muir, M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que la demande est en cours d'analyse à la Ville.

À la question du budget discrétionnaire de l'élu municipal, M. Frank Tremblay répond qu'il est question de 500\$ et que les demandes sont déjà multiples. Le quartier a toutefois accès au budget global des arrondissements.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 AVRIL 2023

M^{me} Sarah Demers demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-30

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M. Denis Demers, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 avril tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

7. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. Denis Demers est allé rencontrer le citoyen qui lui avait mentionné le manque de mesures de sécurité autour du bassin de rétention près des nouveaux développements de la rue de l'Angelot. Aucune plainte n'a été logée à la Ville jusqu'à présent. Il reste à savoir si l'aménagement du bassin de rétention est terminé ou si d'autres travaux sont prévus par la Ville. M. Denis Demers attend un retour d'appel de la Ville à ce sujet.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Problématique de sécurité routière pour les cyclistes sur la rue George-Muir, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne

M. Jean-François Verret fait part de la situation sur le segment situé après le rond-point sur la rue George-Muir, là où la rue tourne et monte, dans le gravier, ce qui rend d'une part les cyclistes peu visibles aux automobilistes et d'autre part, rend leur trajet un peu plus périlleux (peu d'espace avec les automobilistes, dégringolade du gravier après de fortes pluies). M. Jean-François Verret enverra un résumé et des photos de la situation au service 311.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-31

Sur proposition de M. Jean-François Verret, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu de demander à la Ville d'analyser le segment de la rue George-Muir à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, dans la courbe entre le rond-point et le camping de la Joie, afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons qui l'utilisent.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Plan directeur du plein air urbain (atelier en ligne du 30 mai 2023)

M. Ernesto Salvador Cobos informe que suite à la période de [consultation avec les citoyen.ne.s](#) pour connaître leurs lieux de plein air favoris et les activités qu'ils y pratiquent, la Ville tiendra un atelier avec les administrateur.trice.s de Conseils de quartier pour intervenir sur les enjeux relatifs au développement ou à l'entretien de site de plein air ainsi qu'à l'accès à des équipements. M^{me} Sarah Demers et M. Jean-François Verret participeront à l'atelier.

8.3 Fête de la Pêche

M^{me} Marie-Claude Martel a poursuivi son travail en collaboration avec le responsable de l'OBNL de la Rivière Jaune pour l'élaboration de l'activité de [la Fête de la Pêche](#) à côté de l'entreprise FertiSol. Plusieurs partenaires ont aidé à financer et à commanditer l'événement. Les autobus 31 et 32 circulent à proximité et des stationnements seront disponibles sur le site de FertiSol et de la Coopérative de câblodistribution de l'Arrière-pays (CCAP).

8.4 NDL en Fête

M. Robin Dufour, responsable de l'événement, invite tous les organismes locaux à venir promouvoir ce qu'ils font à la Fête de quartier. Il mentionne les nombreuses activités prévues lors de l'événement : jeux gonflables, animation, maquillages, distribution de barbe à papa et de pop-corn, service de restauration à prix modique, etc.

L'événement se tiendra le 19 août de 11h à 16h au Parc Bon-Pasteur. Les membres du Conseil seront présent.e.s.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-31

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'appuyer l'organisme NDL en Fête avec une contribution financière de 400\$.

Adoptée à l'unanimité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen habitant la rue de la Polyvalente décrit la situation sur sa rue où circulent beaucoup de motocyclistes. La loi précise que les décibels générés par la moto ne doivent pas dépasser 92 décibels. Il mentionne que les policiers ne font pas appliquer le règlement aux contrevenants et demeurent sur la défensive lorsqu'on leur fait part de la situation.

M^{me} Sarah Demers effectuera une demande au service 311. M. Frank Tremblay prend également note de la situation.

M. Robin Dufour s'interroge sur le suivi par rapport à l'installation d'une affiche pour annoncer les activités de la corporation de loisirs NDL (inscription, événements, etc.), la demande ayant déjà été faite au conseiller M. Éric Ralph Mercier il y a un an. M. Frank Tremblay effectuera un suivi à ce sujet.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Frank Tremblay rapporte qu'il n'y a pas de nouveaux développements.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne aux administrateur.trice.s de réfléchir aux dates de séances du Conseil à partir du mois de septembre.

11. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

11.1 Page FB

Il n'y a pas d'intervention.

11.2 Trésorerie

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 16 mai 2023, il y a 2 062,92 \$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-32

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'octroyer 100,00 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-33

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu de verser 29.74 \$ à M^{me} Sarah Demers pour le remboursement des achats de collation pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Correspondance :

M^{me} Sarah Demers mentionne que la citoyenne qui avait fait une demande pour la peinture des lignes jaunes pour les traverses piétonnes en avant de l'école du Boisé a reçu une réponse de la Ville.

12. DIVERS

Arbres au parc NDL

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne que suite aux fortes bourrasques de vent de la fin avril, de nouveaux arbres et de nouvelles branches sont tombés sur le terrain du parc. Elle a fait le signalement au 311, mais pour le moment, bien qu'elle soit consciente de la situation, la Ville ne la considère pas comme prioritaire.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il est 21 h 20.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Denis Demers.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Denis Demers, secrétaire